





Sections de Martinique

L'union fait la force

L'UNSA représente différents corps au sein de la DGAC au travers de syndicats autonomes, que ce soit les corps techniques (ICNA, IEEAC, IESSA, TSEEAC) ou les corps administratifs (Adjoints, Assistants, Attachés). Leurs professions de foi et leurs communiqués consacrés aux élections professionnelles sont disponibles sur leurs sites internet respectifs. Ils vous permettront de mieux comprendre la vision syndicale de chaque composante, et de l'UNSA en général, à la DGAC.

Le fait de regrouper ces différents syndicats sous la bannière UNSA nous permet, au-delà des spécificités propres à chaque corps, de défendre ensemble les conditions de travail communes à la DGAC : nous sommes libres, ensemble !

En Martinique, tous les personnels sont représentés au SNA-AG et à la DSAC-AG. Nous travaillons main dans la main sur de nombreux sujets pour le bien de tous les corps.

Quelques exemples de l'action UNSA

Les élections professionnelles

L'administration locale n'envisageait pas de permettre aux agents en horaires opérationnels qui seront de repos les jours de votes de pouvoir voter par correspondance. C'est maintenant possible grâce à l'UNSA.

Les tickets-restaurants

Les agents logés par l'Aviation Civile sous statuts de COP ou AOP ne bénéficient pour l'instant pas de tickets-restaurants. L'UNSA se bat pour que les textes soient respectés et que ces agents en bénéficient, au même titre que les autres agents (contrairement à ceux logés en US ou NAS qui ne peuvent pas, conformément aux textes, en bénéficier).

La badgeuse

Devant le manque de communication à ce sujet, l'UNSA a demandé des explications sur l'avancement du projet. Nous resterons vigilants quant à l'application des conclusions du GT et à l'expérimentation de la badgeuse.

La fusion OC MAC / SNA-AG

L'UNSA a veillé à ce que le projet de réorganisation du SNA-AG n'ait pas d'impact négatif sur les ressources opérationnelles de l'organisme, notamment sur les subdivisions amenées à renforcer la structure régionale, et à ce qu'il n'y ait pas de déséquilibre dans les moyens apportés aux 3 centres du SNA. Nous resterons vigilants sur ces points.



Nos engagements

Pour tous les sujets communs au personnel de l'Aviation Civile, les différentes sections se coordonnent pour dégager un consensus. L'UNSA en Martinique continuera à défendre les personnels du SNA-AG et de la DSAC-AG :

- pour que les spécificités opérationnelles de l'Outre-mer soient enfin reconnues
- pour rendre les départements français des Caraïbes plus attractifs : politique d'accueil des nouveaux arrivants, politique du logement, politique des tickets-restaurant, ...
- pour faire reconnaitre la formation au niveau Licence du LMD des TSEEAC
- pour défendre un accès plus que légitime aux emplois fonctionnels locaux, souvent attribués aux autres corps par méconnaissance du statut TSEEAC
- pour maintenir la DSM. Nous serons vigilants quant à son devenir, car il est important de garder une proximité opérationnelle pour les agents de la DSAC
- pour demander l'accès à des formations, à des missions dans les autres îles des Caraïbes et au centre PIARCO, et à
 des échanges collaboratifs inter-centres entre la Guyane, la Guadeloupe et la Martinique (en particulier des
 visites inter-BRIA pour les TSEEAC pour mieux appréhender les spécificités de chaque centre dans le cadre du
 plan de continuité des BRIA)
- pour dénoncer le non remplacement des postes
- pour créer une licence ESARR 5 pour les TSEEAC de la DSNA obtenue en 2010, notamment pour les BRIA de Guadeloupe, de Cayenne et de Martinique, et pour tous les personnels ATM chargés, dans le cadre ou à l'appui de la fourniture de services de la CA, de tâches liées à la sécurité du trafic aérien
- pour que les jours fériés spécifiques à la Martinique soient pris en compte dans le temps de travail des agents opérationnels
- pour un nouveau BO des ICNA compatible avec l'exercice sûr et efficace du contrôle aérien, et avec des conditions de travail acceptables
- pour que l'accès aux formations et aux missions en général soit favorisé et, si des congés sont associés, sans menace sur le paiement des billets d'avion
- pour qu'en période de sous-effectif, le personnel ne soit pas utilisé dans des missions qui ne relèvent pas de leur périmètre d'activité
- pour que la sécurité et la responsabilité des agents ne soient pas engagées par manque de personnel opérationnel (par exemple absence de nuit d'un agent)
- pour avoir des moyens suffisants pour implémenter des systèmes techniques de qualité, qui soient similaires à ceux de métropole
- pour que le droit à congés ne soit pas réduit

Pour que les conditions de travail soient respectées et améliorées, votez UNSA les 2, 3 et 4 décembre prochains.

